

Année scolaire 2025-2026

Bachelor Gestion Administrative & ressources Humaines en alternance

Bac+3 en alternance – Certification professionnelle délivrée par ECORIS

<https://ecoris.com/certificateur/>

« Responsable en Gestion Administrative et Ressources Humaines » Titre reconnu
par l'Etat

de niveau 6 (Bac +3) - **25/01/2023** – 60 crédits ECTS – Titre RNCP [37266](#)

Métiers visés :

Gestionnaire de l'administration du personnel, Chargé de recrutement, Responsable GPEC, Chef de service en Ressources Humaines, Chargé(e) de développement RH, Responsable des Ressources Humaines.

Objectifs de la formation / Compétences visées :

Le BAC+3 Titre Responsable Gestion administrative & Ressources Humaines, permettra de vous former à la maîtrise des enjeux de la gestion des ressources humaines dans l'entreprise, des bases administratives et techniques des processus RH et des fonctions administratives à la base de la gestion du personnel.

Le titulaire possède les compétences suivantes : répertorier, mettre en place et contrôler des procédures de gestion administrative d'entreprises ; préparer et contrôler les budgets de services administratifs et de services des ressources humaines; piloter des missions et des projets de services administratifs et de services des ressources humaines; participer à la mise en œuvre des politiques de gestion des ressources humaines ; préparer des éléments de rémunérations et accompagner les entrées et les sorties des personnels. L'objectif étant d'être capable de seconder un responsable d'établissement en gestion administrative ou un chef de service en Ressources Humaines, et d'acquérir des réflexes de cadre pour pouvoir prendre des initiatives et ainsi évoluer vers des postes à responsabilité.

La liste des formateurs de cette formation peut être communiquée sur demande (voir coordonnées).

Prérequis :

- Bac+2 validé (EQUIVALENCE 120 ECTS), titre professionnel inscrit au RNCP de niveau 5.
- Personne ayant validé les années L1 et L2 d'une licence (EQUIVALENCE 120 ECTS) ou Bac validé suivi de 5 années d'expérience dans le secteur tertiaire.
- Avoir entre 16 et 29 ans ou plus pour les personnes en situation de handicap (RQTH), les sportifs de haut niveau où s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme

Modalités et délais d'accès pour l'entrée en formation :

Modalités : entretien, positionnement et signature d'un contrat d'apprentissage.

Délais : *article L.6222-12 du code du travail* : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. »

La passerelle ou équivalence n'est pas possible.

La certification est disponible en VAE en se rapprochant du certificateur ECORIS. (<https://ecoris.com/>)

Durée :

598 H de formation (formation présentielle uniquement) 12 mois de contrat en entreprise

Modalités d'évaluation

- Écrit
- Épreuve pratique
- Oral
- Rédaction d'un mémoire soutenu devant un jury.

Programme de la formation :

- Bloc 1 : « Mettre en œuvre la politique des ressources humaines de l'organisation »
- Bloc 2 : « Mettre en œuvre les processus et les outils de gestion du personnel »
- Bloc 3 : « Accompagner les enjeux de la gestion du capital humain »
- Bloc 4 : « Gérer la paie des salariés et les déclarations sociales »

Suite de parcours et/ou insertion professionnelle :

Gestionnaire administratif ressources humaines, Gestionnaire de l'administration du personnel, Responsable de la gestion des emplois et des carrières, Responsable des Ressources Humaines, Gestionnaire paie et administration du personnel, Adjoint / Adjointe au directeur des ressources humaines, Chargé / Chargée de formation en entreprise, Chargé / Chargée de l'emploi et des compétences.

Coût de la formation :

Tarif de la formation : coût parcours OPCO par année de formation : 8450€. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti.

Zéro reste à charge pour l'entreprise.

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin

2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Méthodes mobilisées :

- Alternance des jours en centre de formation et en structure d'accueil (cf. calendrier de formation).
- Un référent pédagogique est nommé durant l'année de formation pour un suivi et un accompagnement dédié aux apprenants.
- Une plateforme pédagogique est accessible pour chaque apprenant avec l'octroi d'une adresse mail professionnelle.
- NetYparéo permet l'accès au planning de cours, à l'émargement des séances de cours et au cahier de textes des formateurs.
- Des formateurs sont issus du monde professionnel.

Rémunération pendant la formation :

L'alternant-e sera rémunéré-e, au minimum, suivant la grille légale applicable suivant la nature de son contrat (*pourcentage sur la base de 35 heures hebdomadaires*) :

En 1 ^{ère} année de contrat d'apprentissage				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans*	26 ans et plus*
Salaire brut	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC*	100% du SMIC*
	486,49 €	774,77 €	954,95 €	1 801,80 €
En 2 ^{ème} année de contrat d'apprentissage				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans*	26 ans et plus*
Salaire brut	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC*	100% du SMIC*
	702,70 €	918,92 €	1 099,10 €	1 801,80 €
En 3 ^{ème} année de contrat d'apprentissage				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans*	26 ans et plus*
Salaire brut	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC*	100% du SMIC*
	990,99 €	1 207,21 €	1 405,40 €	1 801,80 €

Accessibilité handicap :

L'UFA Notre Dame d'Annay est un établissement inclusif, qui a mis en place un accompagnement spécifique dans ce domaine. Venez à notre rencontre pour parler de vos besoins spécifiques (financiers, handicaps...).

Le Chef d'Établissement, personne ressource handicap, sera à votre écoute.

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite – Réglementation ERP.
Service Handicap du CFA Jean Bosco : handicap@jeanbosco.fr

Service mobilité du CFA Jean Bosco : mobilite@cfajeaubosco.fr

Taux de la dernière session de formation :

Nombre de participants à la session de formation 2024 - 2025 : 6

Taux d'obtention des diplômes ou certifications professionnelles	75%
Taux d'interruption en cours de formation	0 %
Taux de poursuite d'études	25 %
Taux d'insertion professionnelle à 6 mois	50 %
Taux d'insertion professionnelle à 6 mois dans l'un des métiers visés par la certification	25 %

Notre Valeur Ajoutée :

L'UFA Notre Dame d'Annav est un établissement privé catholique. Doté de nombreuses valeurs telles que la simplicité, le partage, l'audace, la confiance, la proximité, la sérénité, la liberté et l'adaptabilité. Nous développons ensemble nos richesses dans le but de s'épanouir tout en apprenant. L'écoute et l'entraide sont mis en avant pour mener à bien nos projets. La convivialité fait de nous une communauté soudée à l'écoute de chacun. Tous les moyens sont mis en place pour assurer votre réussite professionnelle ! L'apprentissage permet de former des jeunes au fonctionnement de votre structure pour avoir de futurs collaborateurs efficaces, c'est une réelle opportunité.

QUI CONTACTER ?

UFA Notre Dame D'Annav

15 place du Concert – 59000 Lille

Lucas GAMMELIN – Chargé de développement commercial

Tél : 03.20.55.17.75 – Mail : lgammelin@notredamedannay.fr

Valérie SANTRAINE - Responsable UFA

Tél : 03 20 55 34 35 - Mail : ufa@notredamedannay.fr